

# Jeunes ayant une incapacité : études et emploi, 2022

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 27 janvier 2025

Bien que la prévalence de l'incapacité chez les jeunes soit inférieure à celle observée chez les personnes plus âgées, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont affiché la plus forte augmentation du taux d'incapacité de tous les groupes d'âge de 2017 à 2022 : leur taux d'incapacité est passé de 13,1 % à 20,1 % (+7 points de pourcentage) au cours de la période. À titre de comparaison, le taux d'incapacité chez les personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 2,6 points de pourcentage au cours de la même période, passant de 37,8 % à 40,4 %.

Pour de nombreux jeunes du groupe des 15 à 24 ans, cette période de la vie est marquée par plusieurs transitions clés, comme l'entrée sur le marché du travail, la fin des études secondaires ou le début des études postsecondaires. Un nouveau feuillet d'information intitulé « [Les expériences en matière d'études et d'emploi des jeunes ayant une incapacité, 2022](#) », publié aujourd'hui, porte sur les combinaisons de situations d'études et d'emploi chez les jeunes de 15 à 24 ans et comporte une désagrégation plus poussée selon différentes caractéristiques, comme la sévérité de l'incapacité, la concomitance d'incapacités, la région, le genre et le statut d'immigrant. L'examen des tendances relatives à la fréquentation scolaire et au travail, y compris la détermination des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET), peut servir à déterminer les populations plus à risque de prendre du retard par rapport à leurs pairs du même groupe d'âge.

De plus, dans le cadre d'une série continue de produits à l'appui de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), Statistique Canada publie aujourd'hui un rapport intitulé « [Obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022](#) ».

## Les incapacités liées à la santé mentale et à l'apprentissage sont les types d'incapacité les plus courants chez les jeunes

En 2022, un peu plus des deux tiers des jeunes ayant une incapacité (67,9 %) avaient une incapacité « plus légère », et près du tiers (32,1 %) avaient une incapacité « plus sévère ». Chez les jeunes, les trois types d'incapacité les plus courants étaient les incapacités liées à la santé mentale (13,6 %), à l'apprentissage (9,2 %) et à la douleur (6,7 %). La prévalence des incapacités liées à la santé mentale chez les jeunes a augmenté pour passer de 7,8 % en 2017 à 13,6 % en 2022, ce qui représente la plus forte augmentation (+6 points de pourcentage) de la prévalence parmi tous les types d'incapacité pour ce groupe d'âge. Cette augmentation était nettement plus élevée chez les jeunes femmes (+9 points de pourcentage) au cours de la même période.

## Les jeunes ayant une incapacité sont moins susceptibles que les jeunes sans incapacité d'occuper un emploi pendant leurs études

Les jeunes sont souvent confrontés à divers défis dans les domaines de l'emploi et de l'éducation. [Le parcours scolaire et le cheminement sur le marché du travail peuvent varier et donner lieu à des résultats différents](#) pour les jeunes à mesure qu'ils arrivent à l'âge de travailler. D'autres défis peuvent se présenter pour les jeunes ayant une incapacité qui font la transition vers les études ou le marché du travail, compte tenu de leurs besoins éventuels en matière de mesures d'adaptation en milieu scolaire et en milieu de travail, ainsi que d'autres mesures de soutien aux personnes ayant une incapacité. Dans l'ensemble, en 2022, les jeunes ayant une incapacité étaient moins susceptibles de travailler (41,8 %) ou d'être aux études (65,1 %) que les jeunes sans incapacité (50,5 % et 69,7 %, respectivement).

L'acquisition d'une expérience de travail pendant les études peut aider les jeunes à acquérir des compétences et à établir des réseaux pour faciliter la transition vers le marché du travail. De plus, les jeunes qui travaillent pendant leurs études postsecondaires peuvent réduire le fardeau financier de leurs études. Lorsqu'on examine les jeunes qui travaillent pendant leurs études, d'autres différences émergent entre les jeunes ayant une incapacité et les jeunes sans incapacité. Les jeunes ayant une incapacité (22,8 %) étaient moins susceptibles que leurs pairs sans incapacité (29,4 %) d'occuper un emploi pendant leurs études.



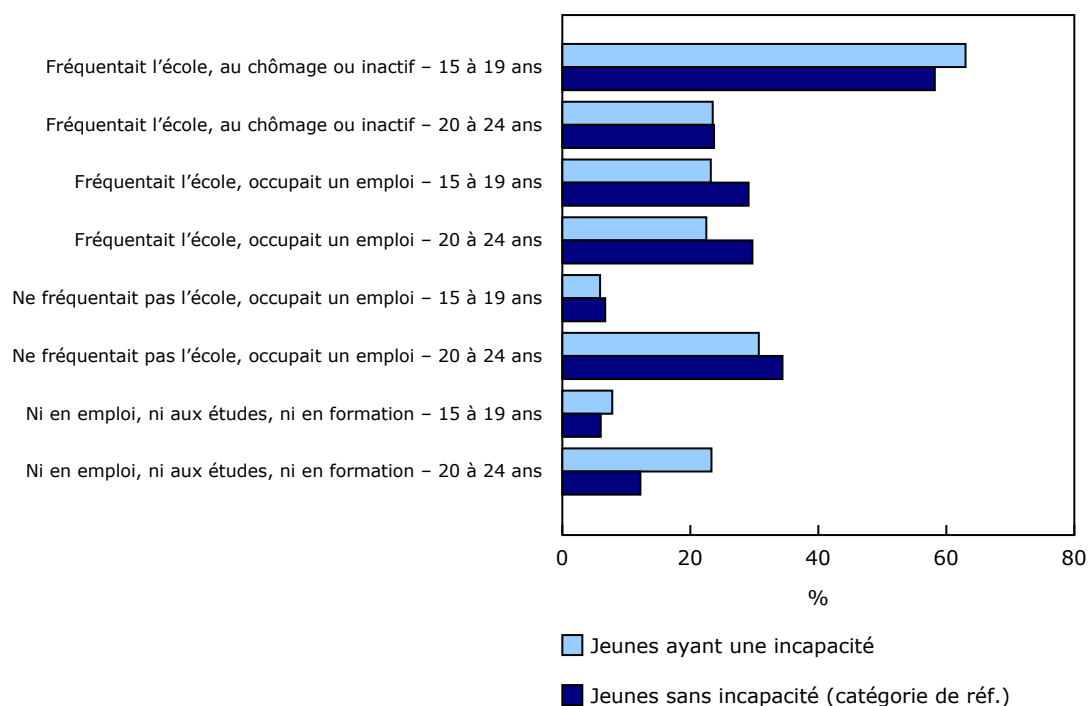
Les jeunes ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'être NEET (16,0 %) que les jeunes sans incapacité (9,2 %). Les recherches ont montré que **les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation sont plus vulnérables à l'exclusion sociale et ont un moins bon bien-être psychosocial**. De plus, parmi les jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation ayant une incapacité, **plus de 8 sur 10 (81,1 %) étaient considérés comme étant aptes à travailler**, c'est-à-dire susceptibles d'occuper un emploi dans un marché du travail inclusif, sans discrimination, pleinement accessible et où des mesures d'adaptation complètes seraient offertes.

## Chez les jeunes de 20 à 24 ans, ceux ayant une incapacité sont près de deux fois plus susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que ceux sans incapacité

Un examen des jeunes selon une ventilation plus détaillée de la population selon l'âge a révélé des différences supplémentaires entre les jeunes ayant une incapacité et ceux sans incapacité. En 2022, les jeunes âgés de 15 à 19 ans ayant une incapacité (29,1 %) étaient moins susceptibles d'occuper un emploi que ceux sans incapacité (35,8 %), mais les proportions de jeunes aux études étaient semblables dans les deux groupes (86,3 % par rapport à 87,3 %). Chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans, ceux ayant une incapacité (63,0 %) étaient plus susceptibles d'être aux études et de ne pas travailler que ceux sans incapacité (58,2 %).

En ce qui concerne les jeunes de 20 à 24 ans, ceux ayant une incapacité étaient moins susceptibles d'occuper un emploi et moins susceptibles d'être aux études que ceux du même groupe d'âge n'ayant aucune incapacité. Lorsqu'on examine les combinaisons de travail et d'études, les jeunes de 20 à 24 ans ayant une incapacité étaient moins susceptibles d'occuper un emploi et de ne pas être aux études que ceux du même groupe d'âge sans incapacité (30,7 % par rapport à 34,4 %) (graphique 1). Au sein du même groupe d'âge, 23,3 % des jeunes ayant une incapacité n'étaient ni en emploi, ni aux études, ni en formation, par rapport à 12,2 % des jeunes sans incapacité.

**Graphique 1**  
**Situation en matière d'emploi et d'études, jeunes ayant une incapacité et sans incapacité, selon le groupe d'âge, 2022**



Source(s) : Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (3251).

---

## **Les jeunes ayant une incapacité plus légère sont plus susceptibles d'occuper un emploi et d'être aux études que les jeunes ayant une incapacité plus sévère**

La fréquentation scolaire et l'emploi variaient selon la sévérité de l'incapacité en 2022. Bien que la proportion des jeunes qui étaient aux études et ne travaillaient pas était semblable, peu importe la sévérité de l'incapacité, les différences selon la sévérité étaient plus évidentes chez les jeunes qui travaillaient tout en étant aux études. Environ 1 jeune ayant une incapacité plus légère sur 4 (25,7 %) occupait un emploi et était aux études, comparativement à environ 1 jeune ayant une incapacité plus sévère sur 6 (16,8 %).

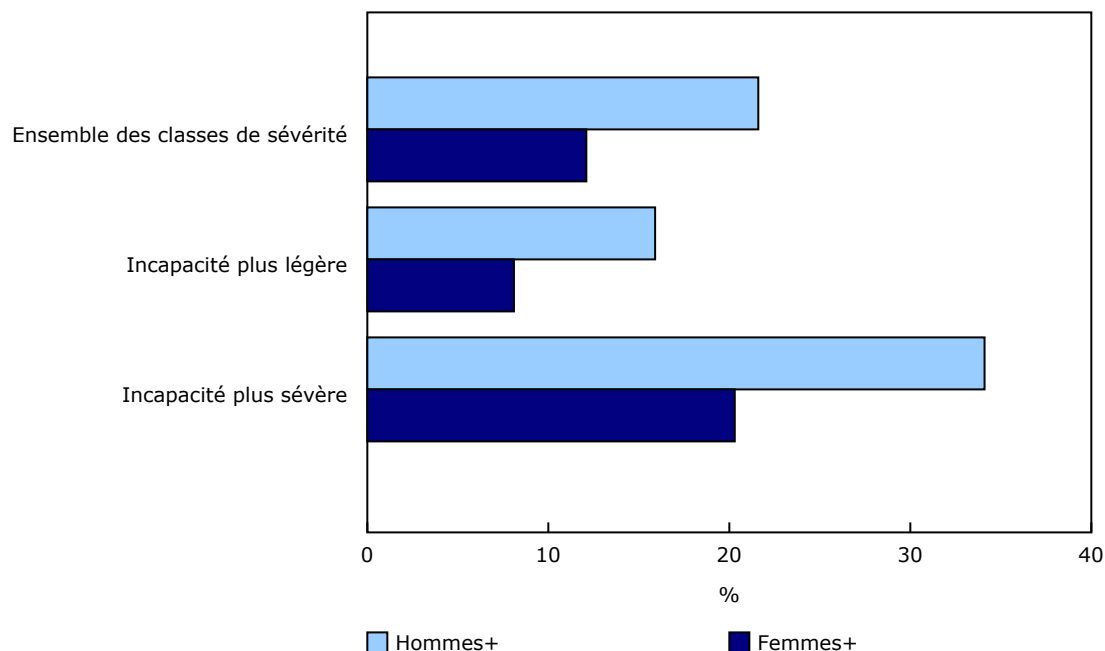
Une plus faible proportion de jeunes ayant une incapacité plus sévère occupaient un emploi sans être aux études, comparativement aux jeunes ayant une incapacité plus légère (15,2 % par rapport à 20,7 %). Chez les jeunes de 20 à 24 ans, cette différence était plus prononcée (22,2 % par rapport à 34,9 %).

## **La proportion de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation est plus élevée chez ceux ayant une incapacité plus sévère que chez ceux ayant une incapacité plus légère**

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant une incapacité plus sévère étaient plus de deux fois plus susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que les jeunes du même groupe d'âge ayant une incapacité plus légère (25,8 % par rapport à 11,3 %). Les jeunes hommes ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que les jeunes femmes (21,6 % par rapport à 12,1 %) (graphique 2). Un examen selon la sévérité a montré que les jeunes hommes ayant une incapacité plus légère étaient toujours plus susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que les jeunes femmes ayant une incapacité plus légère (15,9 % par rapport à 8,1 %), tandis que les jeunes hommes ayant une incapacité plus sévère étaient toujours plus susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que les jeunes femmes ayant une incapacité plus sévère (34,1 % par rapport à 20,3 %).

## Graphique 2

### Proportion de jeunes ni en emploi, ni aux études, ni en formation, selon leur genre et la sévérité de leur incapacité, 2022



**Note(s)** : Étant donné que la population non binaire est petite, l'agrégation des données en une variable de genre à deux catégories est parfois nécessaire pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes de la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ».

**Source(s)** : Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 (3251).

### Les jeunes femmes ayant une incapacité sont plus susceptibles d'occuper un emploi pendant leurs études que les jeunes hommes ayant une incapacité

L'inclusion des caractéristiques sociodémographiques peut mettre en évidence diverses expériences au sein de la population des personnes ayant une incapacité. En 2022, les femmes de 15 à 24 ans ayant une incapacité étaient plus susceptibles d'occuper un emploi pendant leurs études que les hommes du même groupe d'âge ayant une incapacité (26,5 % par rapport à 17,5 %). Les jeunes femmes étaient également plus susceptibles que les jeunes hommes de travailler à temps plein tout en étudiant (15,4 % par rapport à 9,0 %). En revanche, les jeunes hommes (35,4 %) étaient plus susceptibles que les jeunes femmes (25,7 %) d'occuper un emploi à temps plein sans être aux études.

### Les jeunes racisés ayant une incapacité sont plus susceptibles d'être aux études et de ne pas travailler que les jeunes non racisés ayant une incapacité

En 2022, parmi les jeunes ayant une incapacité, les jeunes racisés étaient plus susceptibles d'être aux études et de ne pas travailler que les jeunes non racisés et non autochtones (56,6 % par rapport à 37,9 %). De plus, les jeunes non racisés et non autochtones ayant une incapacité étaient plus susceptibles de travailler pendant leurs études que les jeunes racisés ayant une incapacité (24,9 % par rapport à 17,3 %).

## Les jeunes immigrants ayant une incapacité sont moins susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que leurs homologues non immigrants

Le taux de jeunes immigrants ayant une incapacité qui étaient aux études et qui ne travaillaient pas était plus élevé que celui des jeunes non immigrants ayant une incapacité (56,1 % par rapport à 40,7 %). En outre, les jeunes immigrants ayant une incapacité étaient également moins susceptibles d'être ni en emploi, ni aux études, ni en formation que leurs homologues non immigrants (10,5 % par rapport à 16,7 %).

### Aucune différence n'est observée selon le statut 2ELGBTQ+

Les personnes de la communauté 2ELGBTQ+ ayant une incapacité **sont en moyenne plus jeunes que les personnes n'appartenant pas à la communauté 2ELGBTQ+**. Toutefois, en ce qui concerne les jeunes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, aucune différence n'a été constatée entre les personnes 2ELGBTQ+ et les personnes n'appartenant pas à cette communauté pour ce qui est des combinaisons d'études et d'emploi incluses dans la présente analyse.

### Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

### Note aux lecteurs

*L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) est la source officielle de données sur les personnes âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité au Canada. Dans le cadre de l'ECI de 2022, la population observée était composée de Canadiennes et de Canadiens âgés de 15 ans et plus à la date du Recensement de la population de 2021 (mai 2021) qui vivaient dans un logement privé. Elle exclut les personnes vivant dans les réserves des Premières Nations ainsi que celles vivant dans des logements collectifs, tels que les établissements institutionnels et les bases des Forces armées canadiennes. Comme la population vivant en établissement est exclue, les données doivent être interprétées en conséquence.*

*Aux fins de l'Enquête canadienne sur l'incapacité, les personnes ayant une incapacité sont déterminées au moyen des questions d'identification des incapacités (QII), qui sont fondées sur le modèle social de l'incapacité. Les QII permettent d'abord de déterminer la mesure dans laquelle les répondants éprouvent des difficultés dans 10 domaines de fonctionnement, puis la fréquence à laquelle leurs activités quotidiennes sont limitées par ces difficultés. Seules les personnes ayant déclaré une limitation de leurs activités quotidiennes sont considérées comme ayant une incapacité. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les QII, veuillez consulter l'[Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes](#).*

*Cette analyse s'appuie sur quatre combinaisons de situations par rapport aux études et à l'emploi : personne aux études, sans emploi ou inactive; personne aux études et en emploi; personne n'étant pas aux études, en emploi; personne ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEET). Le cas échéant, une désagrégation plus poussée selon l'emploi à temps plein et à temps partiel est également incluse.*

*Il est important de noter que les renseignements sur l'emploi et la fréquentation scolaire proviennent de données couplées de l'ECI de 2022 et du Recensement de 2021 et, par conséquent, reflètent les périodes de référence du recensement concernant la situation d'activité sur le marché du travail et la fréquentation scolaire. Selon les résultats de l'[Enquête sur la population active](#), l'emploi chez les jeunes a diminué au cours de cette période, au moment où diverses provinces ont réintroduit des restrictions de santé publique liées à la troisième vague de la pandémie de COVID-19. De plus, certains étudiants sont passés de l'apprentissage en personne à l'apprentissage à distance.*

*Un score global de **sévérité** a été créé pour chaque personne dans le cadre de l'ECI en fonction a) du nombre de types d'incapacités déclarés; b) du degré de difficulté éprouvé pour accomplir certaines tâches; c) de la fréquence de la limitation des activités. Pour simplifier le concept de sévérité, quatre classes ont été établies : légère, modérée, sévère et très sévère. Les classes « légère » et « modérée » ont été regroupées dans la catégorie « plus légère », et les classes « sévère » et « très sévère » ont été regroupées sous la catégorie « plus sévère ». Il convient de noter que le nom attribué à chaque classe a pour but de faciliter l'utilisation du score de sévérité. Il ne constitue pas une forme d'étiquette ou de jugement du niveau d'incapacité de la personne. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'[Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022 : Guide des concepts et méthodes](#).*

En 2022, afin de tenir compte des modifications apportées au Recensement de 2021, de nouvelles questions ont été ajoutées à l'ECI sur le **genre** (« masculin », « féminin » ou « veuillez préciser ») et le **sexe à la naissance** des répondants. Pour la première fois, l'ECI de 2022 comprenait également une question sur l'orientation sexuelle des répondants (« hétérosexuelle », « lesbienne ou gaie », « bisexuelle » ou « veuillez préciser »). Prises ensemble, les questions sur le genre, le sexe à la naissance et l'orientation sexuelle permettent d'analyser les données sur les personnes 2ELGBTQ+ âgées de 15 ans et plus ayant une incapacité au Canada.

Le gouvernement du Canada a adopté le sigle 2ELGBTQ+ pour désigner les personnes aux deux esprits (bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes ainsi que celles qui utilisent d'autres termes relatifs à la diversité sexuelle et de genre. Statistique Canada utilise le sigle **2ELGBTQ+** à des fins d'analyse des données, car les renseignements sur les personnes intersexes ne sont pas encore recueillis dans le cadre des enquêtes.

Les **groupes racisés** sont fondés sur la question portant sur le groupe de population dans le recensement et sur la variable dérivée de l'appartenance à une minorité visible. La variable d'appartenance à une minorité visible englobe 14 groupes : Sud-Asiatique; Chinois; Noir; Philippin; Latino-Américain; Arabe; Asiatique du Sud-Est; Asiatique occidental; Coréen; Japonais; minorité visible, non incluse ailleurs (réponses écrites); minorités visibles multiples; autres (pas une minorité visible) et Autochtone.

### Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **3251**.

Le rapport intitulé « **Obstacles à l'accessibilité liés aux comportements, aux fausses idées ou aux suppositions : résultats de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022** », qui fait partie de la publication *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada (89-654-X)*, est maintenant disponible.

Le feuillet d'information intitulé « **Les expériences en matière d'études et d'emploi des jeunes ayant une incapacité, 2022** », qui fait partie de la publication *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada (89-654-X)*, est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias ([statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca](mailto:statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca)).